



Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jedi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

RÉUNION DE CONSEIL DU 30 JUN 2017

Excusés : D. Péron, D Henquez, B. Coupigny et C. Prudhomme qui ont donné pouvoir à B Vandebavière, S. Bouffart, S. Tanfin et G. Louguet. Secrétaire de séance : D. Robe

ELECTIONS SÉNATORIALES DU 24 SEPTEMBRE PROCHAIN

Le quorum étant atteint, sont élus à l'unanimité : délégués titulaires : G Louguet, B. Vandebavière et D. Robe. A l'unanimité toujours, les 3 suppléants sont : N. Bastien, G Douilly et S. Bouffart.

AVIS SUR LE PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUI DE LA RÉGION D'AUDRUICQ

M le Maire a sollicité la présence de M Didier Lenoir, DGS de la Communauté de Communes afin de répondre aux critiques soulevées lors du dernier conseil municipal comme cela lui avait été demandé. Sa présence tardive soulève de nouvelles critiques, mais le président de séance insiste pour qu'il apporte un dernier éclairage, ce qu'il a fait en rappelant les contraintes imposées par le SCOT et que tous les villages sont tenus d'appliquer. A la fin de son exposé, il se retire. M le Maire pose alors deux questions :

- 1) « Voulez-vous procéder au vote maintenant, nous avons un délai de 3 mois pour le faire ? »
Le oui est majoritaire.
- 2) « Voulez-vous un vote à main levée ou à bulletin secret » ? C'est cette deuxième solution qui est demandée. M le Maire rappelle qu'il sera nécessaire d'expliquer la raison du refus s'il en est ainsi ou les remarques qu'on souhaite y voir apporter en cas d'acceptation.

Dépouillement fait le PLUI adopté par les délégués communautaires titulaires est refusé par le conseil : 11 voix contre, 2 pour et 1 abstention.

M le Maire invite ensuite l'assemblée à exprimer ses critiques à ce PLUI. En voici la copie :

- 1) « En raison du refus de la zone d'extension proposée en face du terrain de football pour qualification cœur de nature.
- 2) En raison des terrains en extension rue du Canon, inaptes au maintien de la population en raison des nuisances liées au TGV, terrains peu attractifs. »

M le Maire tient ici à rappeler à l'intention de ses administrés les lignes qu'il a écrites dans le précédent En Bref n° 89 pour la localisation de ces environ 5700 m² qui nous restent à placer :

Il voulait initialement obtenir le détachement de la frange de terrain face au terrain des sports de la zone cœur de Nature. Le Sympac, la DDTM ont émis des avis favorables mais pour des raisons juridiques il faudra attendre une révision du SCOT pour que cela soit effectif, vraisemblablement avant 2028.

Pour éviter de tout perdre, il a demandé l'inscription dans la constructibilité d'une petite zone à Cocove et une plus grande zone, Rue du Canon qui était ipso facto déclassée.

INDEMNITÉ DE FONCTION DES MAIRES ET DES ADJOINTS

Les Pouvoirs Publics ont modifié la nomenclature et l'indice de référence. Les conseillers municipaux acceptent ces changements, maire et adjoints n'ont pas participé aux votes.

MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT DE RÉSERVATION DES REPAS À LA CANTINE. SUPPRESSION DE LA RÉGIE

La cantine du RPI qui a d'abord fonctionné à titre associatif a été ensuite reprise par la commune de Recques. La comptabilité et la vente de tickets s'effectue par le biais d'une régie. Pour la rentrée scolaire 2017, il est proposé aux familles un autre moyen de réservation : inscription aux repas par

quinzaine. La commune procédera à une facturation mensuelle. Le règlement sera à effectuer auprès de la Trésorerie d'Ardres. Ceci a été validé précédemment en conseil d'Ecole.

CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE

M le Maire présente les contrats actuels de la mairie (primes, franchises, et ce qui est exclu) puis les propositions de la concurrence. Cela permettrait de réaliser une économie de 1 700 € tout en assurant plus de bâtiments ainsi que les déplacements professionnels des employés et des élus en mission.

RYTHMES SCOLAIRES

Quelques jours avant la réunion de conseil, le décret sur les Rythmes scolaires est paru. Il autorise les communes à solliciter le retour à la semaine de 4 jours. Quant au maintien des aides apportées aux TAP, il ne sera pas décidé avant la fin de juillet. Les 2 municipalités de Muncq et de Recques votent à l'unanimité, chacune de leur côté de solliciter cette dérogation. Cette décision a ensuite été largement confortée par un sondage auprès des familles : 62 voix pour et 3 contre. Un conseil d'école extraordinaire a entériné cette décision, à l'unanimité. Les pièces ont été adressées au DASEN à Arras. Lorsque sa réponse sera connue*, elle sera affichée et chaque famille en sera individuellement informée.

**L'Académie a donné un avis favorable, en date du 18 juillet, au retour des 8 ½ journées sur 4 jours applicables à la rentrée 2017.*

QUESTIONS DIVERSES

Rappel de 2 arrêtés

En cette période caniculaire, nous avons à déplorer de nombreuses plaintes de riverains de la Hem. Nous rappelons que la baignade y est interdite ceci est régulièrement répété dans nos publications municipales (Arrêté 12/2001). Nous constatons que nos

Ouverture Mairie pendant les vacances scolaires d'été :

Les mardis de 17 h à 19 h
(Reprise des horaires habituels à partir du lundi 4 septembre)

Ouverture de la Médiathèque pendant les vacances scolaires d'été :

Le samedi de 14 h 30 à 16 h
Le dimanche de 11 h à 12 h

(Reprise des horaires habituels à partir du mardi 5 septembre)

panneaux d'affichage de cette consigne sont régulièrement enlevés pour semer le doute. On y consomme de l'alcool. Les bouteilles et d'autres objets finissent dans les propriétés des riverains. On ne respecte ni l'intimité ni le calme des voisins : cris et musique intempestives. Certains pénètrent dans les propriétés privées et procèdent à des larcins et dégradations.

Par un autre arrêté 23/2005, nous rappelons aussi que le stationnement de véhicules à moteur, vélos est interdit devant les écoles ainsi que l'accès aux porches.

En conséquence, la gendarmerie a été avertie et nous lui avons demandé de verbaliser.

Note préfectorale sur l'entretien des fossés

Beaucoup de questions nous sont posées sur l'entretien des fossés : Qui doit le faire ? Comment le faire, Qui doit financer ? Une récente note est téléchargeable sur le site de la préfecture : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable/Eau-Travaux/Travaux-riviere>
Nous vous invitons à la consulter

La Hem

Il est rappelé qu'aucun déchet vert ne doit être déposé ni sur les berges de la Hem, ni jeté dans celle-ci.

Le Symvahem informe les riverains de la Hem que des travaux de contrôle et d'entretien s'effectueront cet été.

Deux pieux retenant des embâcles au milieu de la rivière ont été récemment enlevés.

Démission de Benoît Vandebavière de son poste d'adjoint

“ Etant en désaccord avec le fonctionnement de l'exécutif communal et un certain nombre de choix opérés ”, Benoît Vandebavière annonce qu'il enverra prochainement au Préfet sa lettre de démission de son poste de 1^{er} adjoint, tout en restant conseiller municipal.



Listes électorales

Si vous avez élu domicile dans notre commune, nous vous rappelons que les inscriptions ne sont pas automatiques !

Elles sont recevables en Mairie jusque fin décembre (munissez-vous de votre dernière carte électorale, de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).